



## **Prix Lina Ben Mhenni pour la liberté d'expression 2024**

### **Règlement**

Lina Ben Mhenni est une icône de la révolution tunisienne mais son combat pour les libertés et les droits en Tunisie et son engagement pour les causes justes remonte à l'avant janvier 2011.

Depuis cette date, la liberté d'expression est acquise en Tunisie mais cet acquis doit être consolidé.

Pour contribuer à cette consolidation et rendre hommage à la lutte de Lina Ben Mhenni en faveur des valeurs communes entre la Tunisie et l'Union européenne, la Délégation de l'UE en Tunisie lance un prix annuel appelé "**Prix Lina Ben Mhenni pour la liberté d'expression**".

### **Règlement**

1. Le "Prix Lina Ben Mhenni pour la liberté d'expression" est créé, décerné et financé par l'Union européenne. Le concours est ouvert aux journalistes, blogueurs et lanceurs d'alertes tunisiens.
2. Les candidats doivent soumettre, en langue arabe, française ou anglaise, un article d'investigation (enquête, reportage, portrait d'investigation) sur un sujet autour des valeurs partagées entre l'Union européenne et la Tunisie, notamment la défense des principes de la démocratie, de la liberté et de la solidarité, et en particulier de la liberté d'expression et des droits humains économiques et sociaux.

Les articles de terrains délimités par un angle de traitement qui soit pertinent et original seront privilégiés par le jury.

3. L'article soumis au concours doit avoir été publié dans la presse écrite imprimée ou en ligne (site d'information, blog) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 15 Octobre 2024. Il ne doit pas dépasser 15 000 signes et ne doit pas avoir été primé auparavant.
4. Les candidats ne peuvent concourir qu'à titre individuel. Des articles publiés par des associations seront aussi acceptés.
5. Trois prix seront décernés à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Homme, le 10 décembre 2024 :
  - Premier prix : l'auteur du premier article gagnant sera candidat de la Délégation de l'UE au « EU Visitors Programme 2026 » et recevra un ordinateur.

- Deuxième prix : l'auteur du deuxième article gagnant sera candidat de la Délégation de l'UE au « EU Visitors Programme 2026 » et recevra une tablette électronique.
  - Troisième prix : l'auteur du troisième article gagnant sera candidat de la Délégation de l'UE au « EU Visitors Programme 2026 » et recevra un enregistreur vocal.
6. La sélection sera effectuée par un jury bénévole composé de journalistes, professionnels des médias, enseignants de journalisme et membres de la société civile ainsi qu'un représentant de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie.
  7. Les membres du jury et le personnel de l'Union européenne sont exclus du concours.
  8. L'Union européenne se réserve le droit de reproduire et diffuser les articles primés dans ses propres moyens de communication, ses plateformes digitales et ses publications imprimées.

### **Procédure de participation**

Les candidats doivent envoyer leurs participations par voie électronique à l'adresse suivante : [DELEGATION-TUNISIA-LINA-BEN-MHENNI-PRIZE@eeas.europa.eu](mailto:DELEGATION-TUNISIA-LINA-BEN-MHENNI-PRIZE@eeas.europa.eu)

Chaque dossier de candidature doit contenir les éléments suivants :

1. L'article publié (copie en PDF ou scan de l'article, ou lien vers l'article).
2. Un CV du candidat ou statut de l'association (les informations personnelles seront traitées conformément au Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne).

Le dossier complet doit être envoyé au plus tard le 31 octobre 2024 à 23h59.

Les dossiers incomplets ne seront pas recevables.